Département **Loir-et-Cher** *Arrondissement* **VENDÔME** *Commune* **MONDOUBLEAU**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONDOUBLEAU** **Séance ordinaire du 14 octobre 2026**
	Le quatorze octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil municipal de Mondoubleau, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles Richardin. Présents : Charles RICHARDIN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Claude CARTON, Thierry LOUVEL, Denise POTIN, Roger CLAVEL, Yves LEROY, Alain LEROY, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurélie BAUGÉ, Marie-Adeline MAUGOUR, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY Absent représenté : Aurore REINETTE représentée par Yves LEROY Absents : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Roger CLAVEL a été désigné Secrétaire de séance.
Objet : ASSOCIATION PAYS DU PERCHE EN LOIR-ET-CHER - DENONCIATION CONVENTION **Numéro : DELIB OCT2606**	
Date de la convocation : jeudi 08 octobre 2026 **Nombre de Conseillers** En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 *Pour* : 13 *Contre* : 02 *Abstention* : 00	

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil que la Collectivité a mis à disposition de l'association Pays du Perche en Loir-et-Cher, un local « Le Hubleau » situé dans la halle de la Mairie pour être un point d'information touristique et culturel via une convention visée le 15 février 2026.

Considérant que ce local en définitive, ne répond pas aux normes d'accueil du public et que la Commune souhaite par ailleurs récupérer ledit local pour stocker du matériel,

Monsieur le Maire propose de dénoncer la convention susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 041-214101438-20261014-OCT2606-DE

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés :
APPROUVE la dénonciation de la convention entre la Collectivité et l'association Pays du Perche en Loir-et-Cher mettant à disposition le local « Le Hubleau » situé dans la halle de la Mairie,
AUTORISE le Maire à signer les pièces à intervenir dans le cadre de cette dénonciation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an, susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger CLAVEL

Le Maire de Mondoubleau
Charles RICHARDIN

MAIRIE DE MONDOUBLEAU 41 (Loir-et-Cher)

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 041-214101438-20261014-OCT2606-DE